République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260220-00092026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le mardi six janvier à dix-neuf heures, dans le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le trente décembre deux mille vingt-cinq la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente décembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, M. André JOSSE, Mme Fabienne MÉZANGES, Mme Solange GLEHELLO, M. Bruno LE MEN, M. Marc PETON, M. Frédéric MARAY.

Absents excusés : Mme Monique RONDEAU ayant donné pouvoir à M. André JOSSE, M. Ronan GARIN, M. Sébastien BÉCEL, M. René BOULÉ.

A été nommée secrétaire de séance : M. Marc PETON.

N°00009-2026 – Signature d'une convention de servitudes de réseaux au profit d'ENEDIS.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de signer une convention avec ENEDIS concernant les servitudes de passage de canalisations électriques ou des mises à disposition de terrains pour des implantations de transformateurs sur le foncier communal.
Afin d'alléger le fonctionnement, il est proposé de valider une délibération permanente par laquelle Madame le Maire sera autorisée à signer les conventions ENEDIS de servitudes liées au passage de canalisations de distribution électrique et d'occupation de domaine privé communal pour des postes de transformation dans le cadre de projets ponctuels de rénovation ou de renforcement de réseau.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

-**Autorisent** Madame le Maire à signer les conventions à venir avec ENEDIS notamment pour le passage de canalisations et la mise à disposition de surfaces de terrain.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 23 janvier 2026
Madame le Maire
Martine GOUÉDO

